

DEMANDE D'ADHÉSION COLLECTIVE

CCN de la MÉTALLURGIE

IDCC 3248

Régime conventionnel et garanties optionnelles

Entreprise

Prévoyance



APICIL PRÉVOYANCE

Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX
du Code de la Sécurité sociale.
Enregistrée au répertoire SIRENE N° 321 862 500

TSA 95568
69501 LYON CEDEX 03
www.apicil.com

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE D'ADHÉSION

Merci de renvoyer votre demande d'adhésion complétée, datée et signée , accompagnée des documents mentionnés ci-dessous.	Réservé au centre de gestion
PIÈCES OBLIGATOIRES	
<p>Un extrait Kbis de moins de trois mois du siège et des différents établissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ou à défaut l'inscription au répertoire SIRENE ; ▪ ou à défaut le justificatif d'inscription au Registre du Commerce et des sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) ; ▪ ou à défaut la notification d'inscription INSEE ; ▪ ou à défaut le récépissé de déclaration en préfecture pour les associations. 	
La copie d'une pièce d'identité du ou des dirigeant(s) et du signataire si différent en cours de validité : carte nationale d'identité (recto/verso), passport , carte de séjour ou permis de conduire délivré depuis le 16/09/2013 avec date de fin de validité.	
La délégation de pouvoir en bonne et due forme du signataire si ce dernier n'est pas le représentant légal de l'entreprise. A défaut, les statuts, si ceux-ci confirment le pouvoir du signataire.	
La copie de la déclaration au registre des bénéficiaires effectifs au greffe du tribunal de commerce.	
PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES OBLIGATOIRES SELON DOSSIER	
<p>Le(s) tableau(x) des sinistres en cours au jour de la date d'effet du contrat et survenus antérieurement à cette date.</p> <p>Attention : les sinistres en cours non déclarés lors de l'adhésion ne seront pas pris en compte ultérieurement.</p>	
Une liste déclarative des anciens salariés couverts au titre de la portabilité des droits indiquant pour chaque intéressé(e) son numéro de Sécurité sociale, ses nom et prénom, sa date et lieu de naissance (CP, ville, pays), la date de cessation de son contrat de travail, le salaire annuel brut soumis à cotisations de Sécurité sociale précédant cette date de cessation, les dates de début et de fin de la période de maintien de garanties.	
Un état nominatif des salariés dont le contrat de travail est suspendu .	
La liste des salariés à transférer dans le cadre d'une opération juridique (reprise, fusion, absorption...)	
<p>Si vous n'utilisez pas la DSN : les demandes individuelles d'affiliation/radiation pour chaque salarié à assurer ou un état ou fichier nominatif du personnel à assurer par catégorie professionnelle indiquant notamment pour chaque intéressé(e) son numéro de Sécurité sociale, ses nom et prénom, son adresse, sa date et lieu de naissance (CP, ville, pays), sa date d'embauche.</p>	



CCN MÉTALLURGIE
IDCC 3248

À remplir par l'entreprise et à renvoyer à votre conseiller
commercial ou courtier.

Votre conseiller

Nom :
Code :
Tél. :

Cadre réservé à la gestion

N° devis :
Date du devis :

Nouvelle adhésion

Modification d'adhésion

ENTREPRISE

N° SIRET : _____

Dénomination ou raison sociale :

Forme juridique : Date de création de l'entreprise : _____

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Dénomination et adresse du siège social (si différentes) :

.....

Code NACE : Activité principale exercée :

IDCC et Convention collective appliquée par l'entreprise : - **CCN DE LA METALLURGIE**

DIRIGEANT(E)

Nom d'usage du représentant légal : Nom de naissance :

Prénom : Agissant en qualité de :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance (code postal/ville/pays) :

Bénéficiaires effectifs = Toute personne physique détenant directement ou indirectement plus de 25 % du capital ou des droits de vote, ou exerçant un pouvoir de contrôle (Article R 561-1 du Code monétaire et financier)				
	1	2	3	4
Nom d'usage				
Nom de naissance				
Prénoms				
Date de naissance				
Lieu de naissance (code postal/ville/pays)				
Parts/actions détenues				
Bénéficiaire effectif depuis le				

L'entreprise déclare ne pas avoir de bénéficiaires effectifs

En l'absence de bénéficiaires effectifs, remplir uniquement les informations relatives au représentant légal.

CONTACT DANS L'ENTREPRISE

Nom de la personne à contacter pour le suivi du dossier :
Fonction : Tél. :
E-mail (pour faciliter nos échanges) :

CABINET COMPTABLE

Nom du cabinet :
Nom de la personne à contacter pour le suivi du dossier :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : E-mail :

EFFECTIFS ET MASSE SALARIALE

Effectif global de l'entreprise :

Effectif personnel cadre, tel que défini ci-dessous : Effectifs : Masse salariale :

- Salarié relevant des articles 2.1 et 2.2 de l'ANI du 17 novembre 2017
 Salarié relevant des articles 2.1 et 2.2 de l'ANI du 17 novembre 2017 et salarié défini par convention ou accord agréé par APEC (ancien Article 36)

Effectif personnel non-cadre tel que défini ci-dessous : Effectifs : Masse salariale :

- Salarié ne relevant pas des articles 2.1 et 2.2 de l'ANI du 17 novembre 2017
 Salarié ne relevant pas des articles 2.1 et 2.2 de l'ANI du 17 novembre 2017 et salarié non défini par convention ou accord agréé par APEC (hors ancien Article 36)

Anciens salariés bénéficiaires de la portabilité des droits :

SINISTRES EN COURS

Par « **sinistres en cours** » il faut entendre : le personnel (y compris ceux en portabilité ou dont le contrat de travail est suspendu, voire résilié) en arrêt de travail, indemnisé ou non, au titre de l'Assurance Maladie ou par un précédent organisme assureur complémentaire, en accident du travail ou maladie professionnelle, en invalidité, ou encore en mi-temps thérapeutique, à la date d'effet des garanties.

Avez-vous des sinistres en cours sur votre effectif, connus à ce jour ? * Oui Non

Si oui, merci de compléter les tableaux de déclaration des sinistres en cours joints à la présente demande d'adhésion. Sinon, vous rapprocher de votre commercial ou de votre courtier afin qu'il vous transmette les documents déclaratifs ad hoc. Ils seront à compléter, signer et retourner avec votre demande d'adhésion.

*** La déclaration des sinistres en cours est obligatoire** afin de pouvoir estimer le tarif au plus juste, en tenant compte de cette reprise de passif. **L'entreprise s'engage à déclarer tous les arrêts de travail à la date de la proposition commerciale. Si de nouveaux sinistres sont survenus entre la date de signature de la présente demande et la date d'effet du contrat, l'entreprise devra impérativement transmettre une nouvelle liste de sinistres en cours dans le mois suivant la date d'effet du contrat.**

L'Institution ne prendra en charge aucune prestation qui concernerait des salariés (ou anciens salariés) non déclarés au titre de la déclaration des sinistres en cours.

En cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de l'adhérent, l'Institution pourra demander l'annulation du contrat.

GARANTIES RETENUES ET COTISATIONS

Les garanties et conditions proposées sont conformes à celles prévues dans l'accord du 7 février 2022, notamment l'annexe 9, et les avenants de la Convention Collective Nationale de la METALLURGIE, relatif à la couverture des risques prévoyance : incapacité, invalidité et décès.

Pour le collège CADRE, afin de respecter ses obligations de cotisations garanties fixées, dans l'accord conventionnel, à 1,12 % T1, T2, l'entreprise doit souscrire le module optionnel B, en complément du régime conventionnel, soit une cotisation globale « Régime conventionnel + Module B » de 1,12 % T1, 1,842 % T2.

RÉGIME CONVENTIONNEL				
	GARANTIES PRÉVOYANCE	TAUX DE COTISATIONS <small>(1)</small>		DATE D'EFFET DEMANDÉE <small>(2)</small>
		T1	T2	
<input type="checkbox"/> CADRES tels que définis ci-dessus				
<input type="checkbox"/> RÉGIME CONVENTIONNEL OBLIGATOIRE À ADHÉSION OBLIGATOIRE	Décès – IAD	0,386 %	0,386 %	... / ... /
	Rente éducation (assurée par l'OCIRP)	0,105 %	0,105 %	
	Incapacité temporaire de travail	0,197 %	0,329 %	
	Invalidité – IPP	0,310 %	0,900 %	
	Cotisation additionnelle mutualisée	0,023 %	0,023 %	
	Taux contractuel global	1,021 %	1,743 %	
<input type="checkbox"/> MODULE B FACULTATIF À ADHÉSION OBLIGATOIRE	Majoration par salarié marié ou assimilé Frais d'obsèques	0,099 %	0,099 %	
RÉGIME CONVENTIONNEL + MODULE B	Taux de cotisation global CADRES	1,12 %	1,842 %	

RÉGIME CONVENTIONNEL				
	GARANTIES PRÉVOYANCE	TAUX DE COTISATIONS <small>(1)</small>		DATE D'EFFET DEMANDÉE <small>(2)</small>
		T1	T2	
<input type="checkbox"/> NON-CADRES tels que définis ci-dessus				
<input type="checkbox"/> RÉGIME CONVENTIONNEL OBLIGATOIRE À ADHÉSION OBLIGATOIRE	Décès – IAD	0,250 %	0,250 %	... / ... /
	Rente éducation (assurée par l'OCIRP)	0,147 %	0,147 %	
	Incapacité temporaire de travail	0,455 %	0,455 %	
	Invalidité – IPP	0,889 %	0,889 %	
	Cotisation additionnelle mutualisée	0,108 %	0,108 %	
	Taux contractuel global	1,849 %	1,849 %	

OCIRP : Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance – Union d'institutions de prévoyance régie par le code de la Sécurité sociale – 47 rue de Marignan – 75008 Paris

(1) En vigueur à compter du **01/01/2023** – Selon, l'effectif de l'entreprise, la tarification des risques en cours à l'adhésion peut entraîner le paiement d'une Prime Unique supplémentaire.

(2) Au plus tôt le 01/01/2023, puis le 1^{er} jour du mois suivant la demande, et pour les garanties optionnelles au plus tôt à la date d'effet du Régime Conventionnel.

T1 : fraction de salaire inférieure ou égale au plafond de la Sécurité sociale

T2 : fraction de salaire comprise entre 1 fois et 8 fois le plafond de la Sécurité sociale

IAD : Invalidité Absolue et Définitive - **IPP** : Incapacité Permanente Professionnelle

APICIL PRÉVOYANCE

Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale.
Enregistrée au répertoire SIRENE N° 321 862 500

TSA 95568
69501 LYON CEDEX 03
www.apicil.com

En complément du régime conventionnel, l'entreprise peut souscrire les modules de garanties A, B, C D ou E, en respectant les règles de souscription rappelées ci-dessous.

OPTIONS : CONTRAT FACULTATIF À ADHÉSION OBLIGATOIRE			
COLLÈGE ASSURÉ	GARANTIES PRÉVOYANCE OPTIONNELLES FACULTATIF À ADHÉSION OBLIGATOIRE	Taux de cotisations ⁽¹⁾	DATE D'EFFET DEMANDÉE ⁽²⁾
		T1, T2	
<input type="checkbox"/> CADRES tels que définis ci-dessus	<input type="checkbox"/> Module A : Capital décès – IAD toutes causes <input type="checkbox"/> DC 1 <input type="checkbox"/> DC 2 <input type="checkbox"/> DC 3 <input type="checkbox"/> DC 4 <input type="checkbox"/> DC 5 <input type="checkbox"/> DC 6		... / ... /.....
	<input type="checkbox"/> Module C : Décès – IAD toutes causes (Majoration enfant + capital décès accidentel + double effet)		
	<input type="checkbox"/> Module D : Rente éducation (Assurée par l'OCIRP) <input type="checkbox"/> RE 1 <input type="checkbox"/> RE 2		
	<input type="checkbox"/> Module E : incapacité temporaire + invalidité + incapacité permanente <input type="checkbox"/> AT 1 <input type="checkbox"/> AT 2 <input type="checkbox"/> AT 3 <input type="checkbox"/> AT 4		

OPTIONS : CONTRAT FACULTATIF À ADHÉSION OBLIGATOIRE			
COLLÈGE ASSURÉ	GARANTIES PRÉVOYANCE OPTIONNELLES FACULTATIF À ADHÉSION OBLIGATOIRE	Taux de cotisations ⁽¹⁾	DATE D'EFFET DEMANDÉE ⁽²⁾
		T1, T2	
<input type="checkbox"/> NON-CADRES tels que définis ci-dessus	<input type="checkbox"/> Module A : Capital décès – IAD toutes causes <input type="checkbox"/> DC 1 <input type="checkbox"/> DC 2 <input type="checkbox"/> DC 3 <input type="checkbox"/> DC 4 <input type="checkbox"/> DC 5 <input type="checkbox"/> DC 6		... / ... /.....
	<input type="checkbox"/> Module B : Décès – IAD toutes causes (Majoration par salarié + frais d'obsèques)		
	<input type="checkbox"/> Module C : Décès – IAD toutes causes (Majoration enfant + capital décès accidentel + double effet)		
	<input type="checkbox"/> Module D : Rente éducation (Assurée par l'OCIRP) <input type="checkbox"/> RE 1 <input type="checkbox"/> RE 2		
	<input type="checkbox"/> Module E : incapacité temporaire + invalidité + incapacité permanente <input type="checkbox"/> AT 1 <input type="checkbox"/> AT 2 <input type="checkbox"/> AT 3 <input type="checkbox"/> AT 4		

⁽¹⁾ En vigueur à compter du **01/01/2023**. Indiquer le taux de cotisation, pour chaque module souscrit, selon le niveau choisi (se référer au document « vos cotisations Prévoyance » Garanties optionnelles).

⁽²⁾ Au plus tôt, à la date d'effet du Régime Conventionnel ou le 1^{er} jour du mois suivant la demande.

REGLES DE SOUSCRIPTION :

- Le Module A peut-être souscrit seul, ainsi que le Module B pour les cadres.
- Les Modules B pour les non-cadres, C, D et/ou E ne peuvent pas être souscrits sans le Module A.
- Concernant le Module E, les règles suivantes s'appliquent :
 - Le Module E « AT1 » peut être souscrit quel que soit le niveau de garantie du Module A retenu.
 - Le Module E « AT2 » peut être souscrit lorsque le Module A « DC2 », « DC3 », « DC4 », « DC5 » ou « DC6 » est retenu.
 - Le Module E « AT3 » peut être souscrit lorsque le Module A « DC3 », « DC4 », « DC5 » ou « DC6 » est retenu.
 - Le Module E « AT4 » peut être souscrit lorsque le Module A « DC4 », « DC5 » ou « DC6 » est retenu.

APICIL PRÉVOYANCE

Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX
du Code de la Sécurité sociale.
Enregistrée au répertoire SIRENE N° 321 862 500

TSA 95568
69501 LYON CEDEX 03
www.apicil.com

DÉCLARATIONS ET SIGNATURE

Je soussigné(e) :

Nom d'usage du signataire : Nom de naissance :
Prénom : E-mail :
Date naissance :/...../..... Lieu naissance (code postal/ville/pays) :
agissant en qualité de représentant l'entreprise

ci-dessus nommée, demande à adhérer, au profit de l'ensemble de ses salariés entrant dans le champ d'application au contrat collectif obligatoire à adhésion obligatoire du régime conventionnel de prévoyance de la Convention Collective Nationale de la METALLURGIE, et, le cas échéant, au contrat facultatif à adhésion obligatoire des garanties optionnelles auprès d'APICIL Prévoyance, Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé 51 boulevard Marius Vivier-Merle – 69003 Lyon.

Cette adhésion permet à l'entreprise d'être en conformité avec les dispositions définies **dans l'accord du 7 février 2022, son annexe 9 et ses avenants, en matière de prévoyance** de la **Convention Collective Nationale de la METALLURGIE**.

L'entreprise déclare avoir pris connaissance des conditions générales décrivant le régime de prévoyance conventionnel obligatoire et, le cas échéant, des conditions générales décrivant les garanties optionnelles. Dès l'enregistrement de l'adhésion, APICIL Prévoyance adressera la notice d'information relative au régime de prévoyance conventionnel et, le cas échéant la notice d'information relative aux garanties optionnelles. Ces notices doivent être obligatoirement remises à chaque salarié par l'entreprise. APICIL Prévoyance s'engage à respecter les dispositions de l'accord conventionnel de prévoyance et à procéder aux informations prévues par la loi ou nécessaires à l'évolution dudit accord.

Je reconnais que le conseiller m'a bien remis le document d'information sur le produit d'assurance ainsi que la fiche conseil.

Je reconnais avoir reçu l'information nécessaire me permettant de déterminer si le contrat de prévoyance proposé est adapté aux besoins de l'entreprise et de ses salariés.

Je déclare sur l'honneur que l'ensemble des informations portées sur cette demande d'adhésion est strictement conforme à la réalité.

J'envoie la présente demande d'adhésion, dûment complétée et signée, au centre de gestion accompagnée des pièces justificatives demandées et **je conserve une copie du présent document**.

Date : _____

Cachet de l'entreprise :

Signature* :

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

* Si le signataire n'est pas le représentant légal, joindre les pouvoirs

Les informations recueillies sur ce document sont enregistrées dans un fichier informatisé par **APICIL Prévoyance** pour la gestion des contrats. La base légale du traitement est l'exécution d'un contrat. Des traitements sont également mis en œuvre dans le cadre de l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur ou basés sur notre intérêt légitime, comme la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ainsi que la lutte contre la fraude.

Les données collectées pourront être communiquées aux entités du Groupe APICIL, à ses partenaires et sous-traitants éventuels ainsi qu'aux tiers dûment habilités lorsque cette communication est strictement nécessaire pour les finalités déclarées.

Les données personnelles recueillies ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire à la finalité de leur traitement et des durées de prescription légale applicable en fonction du type de données collectées.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également retirer votre consentement, vous opposer au traitement de vos données, exercer votre droit à la portabilité ou définir des directives post mortem. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez écrire à **dpo@apicil.com** ou à l'adresse : **APICIL Prévoyance – Délégué à la protection des données (DPO) – Direction des Systèmes d'Information – 51 boulevard Marius Vivier-Merle, 69003 Lyon**.

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Plus de détails sur www.apicil.com/protection-des-donnees-personnelles.

APICIL PRÉVOYANCE

Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX
du Code de la Sécurité sociale.
Enregistrée au répertoire SIRENE N° 321 862 500

TSA 95568
69501 LYON CEDEX 03
www.apicil.com